

12^e Open Rapide de l'Arpajonnais, opens B et C
(n° homologation : 67086 et 67087)

dimanche 13 avril 2025

REGLEMENT INTERIEUR

Préambule :

Ces tournois sont organisés par le Club d'échecs d'Arpajon, le **dimanche 13 avril 2025**, à la Salle des Tamaris à Arpajon. Ils s'adressent à tous les licenciés (A ou B de la FFE) de moins de 20 ans pour l'open B, de moins de 10 ans pour l'open C

Article 1 : Déroulement du tournoi.

1) lieu de rencontre :

Salle des Tamaris à Arpajon (91)

2) droits d'engagement :

6 € jusqu'au 13/04/2024

12 € sur place

Inscriptions possibles sur place avant 9h45, dans la limite des places disponibles, après appariements ronde 2

3) nombre de rondes, cadence, horaires :

cadence de **2 x 15** minutes,
en **7 rondes** en système suisse

3 rondes en matinée, à partir de **10 h 20**

pause déjeuner

4 rondes l'après-midi, reprise prévue à partir de **14 h**

4) règles du jeu :

Les règles appliquées sont celles de la Fide (notamment l'annexe A concernant le jeu rapide, avec l'article A.4) :

1) A.4.2

Si l'arbitre observe l'une des situations décrites dans l'Article 7.5.1, 7.5.2, 7.5.3 ou 7.5.4, il agira en respectant l'Article 7.5.5, à condition que l'adversaire n'ait pas joué son coup suivant. Si l'arbitre n'intervient pas, l'adversaire est autorisé à réclamer, à condition qu'il n'ait pas joué son coup suivant. Si l'adversaire ne réclame pas et que l'arbitre n'intervient pas, le coup illégal subsiste et la partie continuera. Une fois que l'adversaire a joué son coup suivant, un coup illégal ne peut plus être corrigé, sauf par accord mutuel entre les joueurs sans intervention de l'arbitre

7.5.1.

Un coup illégal n'est achevé qu'une fois que le joueur a appuyé sur la pendule. Si pendant une partie, on constate qu'un coup illégal a été achevé, la position précédant immédiatement l'irrégularité sera rétablie.

7.5.2

Si le joueur a déplacé un pion sur la rangée la plus éloignée, appuyé sur la pendule, mais n'a pas remplacé le pion par une nouvelle pièce, le coup est illégal.

7.5.3

Si un joueur appuie sur la pendule sans jouer un coup, cela sera considéré comme un coup illégal.

7.5.4

Si un joueur utilise ses deux mains pour réaliser jouer un coup (en cas de roque, prise ou promotion, par exemple) et appuie sur la pendule, cela sera considéré comme un coup illégal

7.5.5

pour le premier coup illégal achevé par un joueur, l'arbitre donnera deux minutes supplémentaires à son adversaire ; pour le second coup illégal achevé par le même joueur l'arbitre déclarera la partie perdue par ce joueur. Cependant, la partie est nulle, si la position est telle que l'adversaire ne peut mater le roi du joueur par aucune suite de coups légaux.

2) Forfait sportif déclaré après 15 **minutes** de retard à l'échiquier.

3) La **chute du drapeau est annoncée par l'arbitre**, comme prévu dans le règlement.

4) Toute sonnerie de portable d'un joueur sera pénalisée par la perte de la partie.

5) Si l'arbitre observe **2 rois en échec**, ou bien un pion sur la rangée la plus éloignée de sa case de départ, il attendra jusqu'à ce que le coup suivant soit achevé. Ensuite, si la position sur l'échiquier est toujours illégale, il déclarera la **partie nulle**. A.4.d

6) Fins des parties au K.O :

La directive III.4 ne s'applique pas à ce tournoi (pas d'ajout d'incrément)

La directive III.5 s'applique à ce tournoi :

Si le joueur au trait a moins de deux minutes à sa pendule, il peut réclamer la nulle avant que son drapeau ne tombe. Il appellera l'arbitre et peut arrêter la pendule

Article 2 : appariements, nombre de places qualificatives, classement, départage, forfaits.

1) appariements :

Appariements au système suisse, assisté par ordinateur (Papi).

Les joueurs n'ayant pas de classement Elo Rapide recevront un Elo Rapide estimé en fonction de leur catégorie d'âge (Ppo, Pou = **799**, Pup, Benj = **999**, Cad, Min = **1199**)

2) classement individuel :

Il s'effectue en fonction du nombre de point(s) de partie (gain = 1, nulle = $\frac{1}{2}$, perte = 0)

3) départages des ex aequo :

Les départages des ex aequo sont les suivants, dans l'ordre :

- 1) Buchholz tronqué** (du plus mauvais score des adversaires)
- 2) Sonneborn-Berger** (somme des pts des adv. qu'on a battus + demi-S des pts des adv. face à qui on a annulé)
- 3) Performance**

4) forfaits :

Tout joueur faisant forfait sans prévenir ne sera pas apparié la ronde suivante. Deux forfaits, consécutifs ou non, entraînent l'exclusion du tournoi.

Article 3 : les prix

Lots et coupes.

Article 4 : Les spectateurs.

Les spectateurs doivent rester à l'écart des tables de jeu. Sont considérés comme spectateurs : joueurs ayant terminé leur partie. Il est rappelé qu'il est interdit de fumer (et de vapoter) dans la salle du tournoi, sous peine d'exclusion du tournoi.

Les joueurs, les représentants légaux des joueurs, ainsi que tous les spectateurs, acceptent qu'eux-mêmes ou les joueurs soient pris en photo lors de cette compétition, et que ces photos soient diffusées sur le site internet et les blogs de St Michel Sur Orge et du Canal, ainsi que sur les sites de la Ligue, du CDJE 91 et de la FFE.

Article 5 : Arbitrage.

Arbitre principal : Maurice BOURDIN (AFO1)

Arbitre assistant : Jean-Luc LARCHER (arbitre club)

Article 6 : Conclusion

Tous les participants s'engagent à respecter ce règlement intérieur.

Sainte-Geneviève, le 5 mars 2025

L'arbitre principal, Maurice Bourdin

L'organisateur, Philippe Coquelin